

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

M. Pierre BOILEAU a été désigné secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	11	0
Nombre de procurations	7	1
Nombre de suffrages exprimés	18	1

Etaient présents

Monsieur Daniel MATERGIA
Monsieur Pierre BOILEAU
Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Claude GRAUFFEL
Monsieur Christophe SONREL
Monsieur Jean-Jacques PIERRET
Madame Viviane PLANCHAIS
Monsieur François DIETSCH
Monsieur Eric PENSALFINI
Madame Blandine SOUVAY

Ont donné procuration

Madame Rose-Marie FALQUE à Monsieur Henry LEMOINE
Monsieur Luc BINSINGER à Monsieur Eric PENSALFINI
Monsieur Serge DE CARLI à Monsieur Claude GRAUFFEL
Madame Martine BOCOUM à Madame Blandine SOUVAY
Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Pierre BOILEAU
Monsieur Valentin DETHOU à Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Bertrand MASSON à Madame Viviane PLNCHAIS
Madame Michèle PILOT à Monsieur Daniel MATERGIA

Etaient excusés

Monsieur Philippe ARNOULD
Monsieur Jean-Marc FOURNEL
Monsieur David GARLAND
Madame Catherine PAILLARD
Monsieur Didier JACQUOT-HECK
Monsieur Yannick HELLAK

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Dorothee DA SILVA, Payeur départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2025
POINT A L'ORDRE DU JOUR :

**CDG 25/32 – MISSIONS SUPPORTS – POLE RESSOURCES & DEVELOPPEMENT –
UNITE FINANCES/RESSOURCES HUMAINES – SERVICE FINANCES – DEBAT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2025**

Conformément à l'article 33 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié : « un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci »

Le débat d'orientation budgétaire, selon les articles L. 2312-1 et D. 2312-3 du CGCT, doit s'effectuer sur la base d'un rapport comportant :

1. Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
2. La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes
3. Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1. À la structure des effectifs
2. Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature
3. À la durée effective du travail

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport 2025 présenté en annexe répond à un double objectif :

- Informer sur la situation budgétaire et financière de l'établissement (rétrospective)
- Introduire une discussion autour des principales orientations budgétaires et financières de l'établissement (prospective)

Un débat s'instaure au sein du conseil d'administration.

Le président, Monsieur Daniel MATERGIA, répondent aux questions qui lui sont posées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

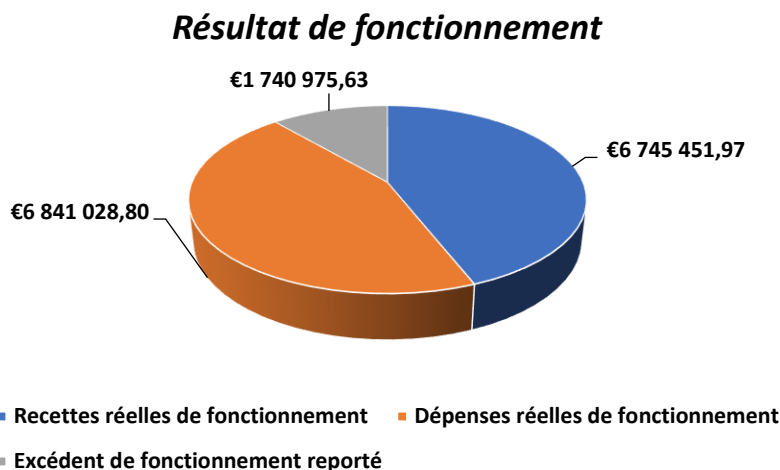
Daniel MATERGIA
Maire de SANCY



RAPPORT 2025

1. Rétrospective : La situation budgétaire et financière de l'établissement de septembre 2024 à août 2025

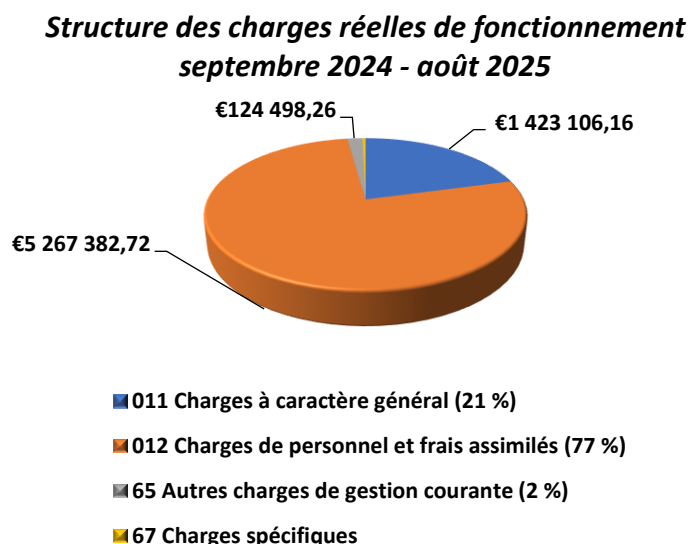
1.1. Résultat de fonctionnement



1.1.1. Structure des charges réelles de fonctionnement

Les charges réelles de fonctionnement représentent les dépenses courantes effectivement supportées par l'établissement afin de faire fonctionner ses services et assurer ses missions au quotidien.

Elles excluent les opérations purement comptables ou les écritures d'ordre (ne donnant pas lieu à un paiement réel).



Pour la période de la revue de direction (septembre 2024 – août 2025), les charges réelles de fonctionnement (hors amortissements et opérations d'ordre) représentent un total de 6 841 028.80 € réparti comme suit :

Le chapitre 012 correspondant aux « charges de personnel et frais assimilés » s'élève à 5 267 382.72 €, soit 77 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'établissement. Ce niveau est identique à la moyenne observée pour les CDGFPT, où les charges de personnel

représentent également 77 % des dépenses réelles de fonctionnement (annexe 7C du rapport OFGL 2025).

Entre les périodes des revues de direction « septembre 2023 – août 2024 » et « septembre 2024 – août 2025 » les charges de personnel ont diminué d'un point de pourcentage.

Le chapitre 011 représentant les « **charges à caractère général** » s'élève à 1 423 106.16 €, correspondant à 21 % des dépenses réelles de fonctionnement du centre de gestion. Ce chapitre intègre notamment les prestations de service et la prise en charge des droits syndicaux. La part de ce chapitre est en diminution d'approximativement deux points de pourcentage par rapport à la période septembre 2023 à août 2024.

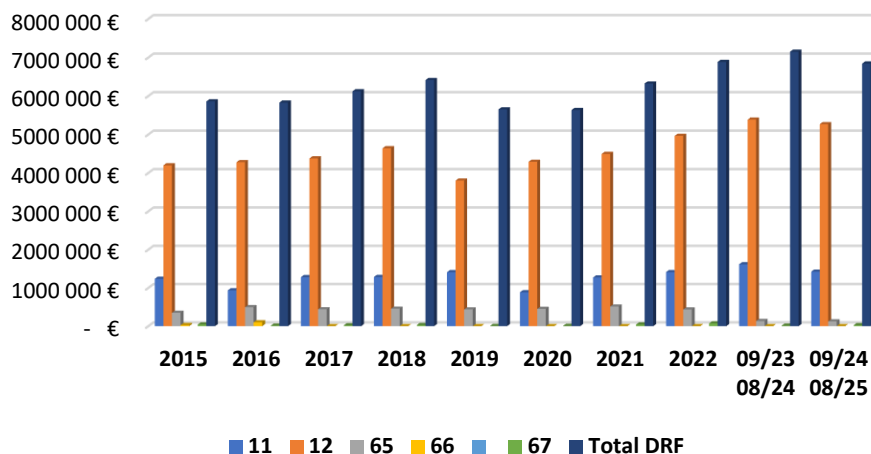
Le chapitre 65 intitulé « **autres charges de gestion courante** » comptabilise 124 498.26 € pour 2 % environ des dépenses réelles de fonctionnement de l'établissement. Ce chapitre comprend principalement les indemnités des élus ainsi que les remboursements des frais de déplacement des membres des instances consultatives (stable par rapport à la précédente revue de direction).

Le chapitre 66 « **charges financières** » ne présente aucune dépense sur la période cible en raison de l'extinction de la dette de l'établissement et de l'absence d'emprunt en cours.

Le chapitre 67 « **charges spécifiques** » représente moins de 1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

1.1.2. Évolution des charges réelles de fonctionnement

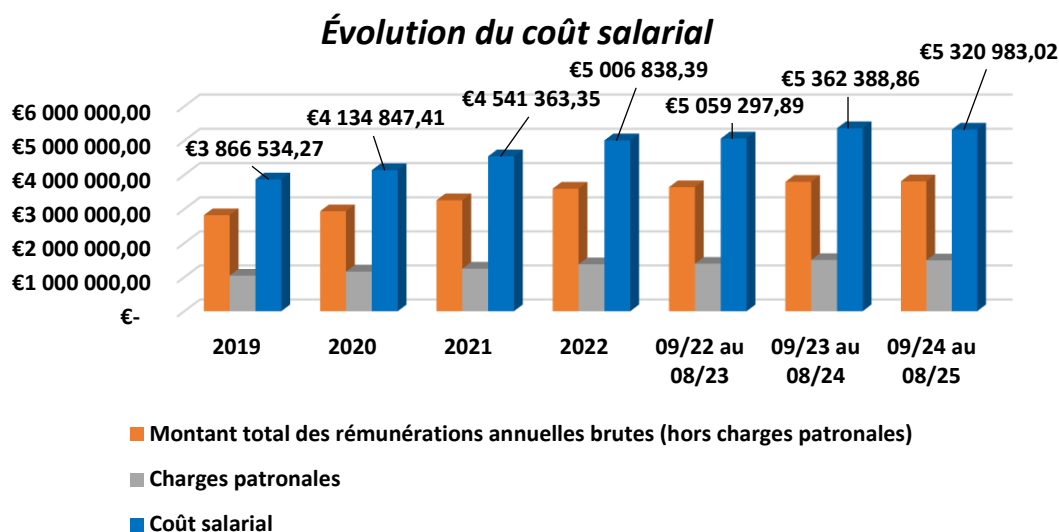
Évolution des charges réelles de fonctionnement



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	09/23 08/24	09/24 08/25
11	1 238 047 €	937 149 €	1 279 453 €	1 283 965 €	1 409 673 €	886 554 €	1 271 691 €	1 410 354 €	1 616 414 €	1 423 106 €
12	4 199 132 €	4 281 213 €	4 380 168 €	4 642 087 €	3 802 100 €	4 290 832 €	4 494 892 €	4 964 712 €	5 386 038 €	5 267 383 €
65	349 670 €	495 598 €	441 022 €	456 145 €	436 774 €	451 707 €	512 793 €	435 471 €	134 040 €	124 498 €
66	28 132 €	100 806 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
67	44 856 €	13 095 €	21 622 €	29 916 €	3 433 €	5 202 €	43 411 €	72 381 €	11 510 €	26 042 €
Total DRF	5 859 838 €	5 827 861 €	6 122 265 €	6 412 113 €	5 651 981 €	5 634 295 €	6 322 788 €	6 882 918 €	7 148 003 €	6 841 029 €

Entre les revues de direction « septembre 2023 – août 2024 » et « septembre 2024 – août 2025 », les charges réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 4,29 %, revenant à un niveau comparable à celui de l'exercice budgétaire 2022.

1.1.3. Focus sur les coûts salariaux (hors élus et magistrats)



On observe une progression quasi continue du coût salarial entre l'exercice 2019 et la revue de direction couvrant la période de septembre 2024 à août 2025, soit une évolution globale de 37,62 % sur l'ensemble de la période. De 2019 à 2021, une fraction du coût salarial était supportée par la SPL.

Cette augmentation est la conséquence du développement des missions obligatoires fixées par la loi, et de l'évolution des missions facultatives pour répondre aux besoins des collectivités. Ces missions, principalement constituées de prestations intellectuelles et d'expertise, requièrent la mobilisation de ressources humaines adaptées.

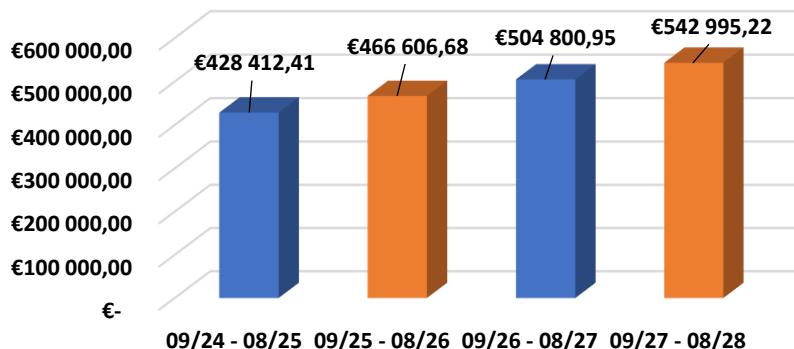
1.1.4. Focus sur la cotisation CNRACL

La contribution employeur à la CNRACL pour la période de septembre 2024 à août 2025 s'élève à 428 412,41 €, soit 28,69 % des charges patronales versées par l'établissement.

Conformément au décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025, une hausse progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL est engagée depuis le 1^{er} janvier 2025 et prévoit une augmentation annuelle de 3 points de pourcentage pour atteindre 43,65 % en 2028 :

Évolution de la cotisation CNRACL versée par le CDG 54 à effectif constant (horizon 2028)

Période	Taux moyen pondéré	Cotisation estimée (€)
09/24 – 08/25	33,65%	428 412,41 (réelle)
09/25 – 08/26	36,65%	466 606,68
09/26 – 08/27	39,65%	504 800,95
09/27 – 08/28	42,65%	542 995,22



À assiette constante, la contribution du Centre de Gestion atteindrait 542 995,22 € à l'horizon août 2028, soit une progression de + 114 582,81 € par rapport à la période septembre 2024 - août 2025, correspondant à une hausse de 26,7 % sur trois ans.

Cette évolution, liée à la hausse du taux de cotisation CNRACL, entraînera une augmentation mécanique des charges de personnel du Centre de Gestion sur la période.

Elle constitue ainsi un facteur d'inertie important dans la maîtrise de la masse salariale, indépendamment des évolutions d'effectifs ou de rémunérations.

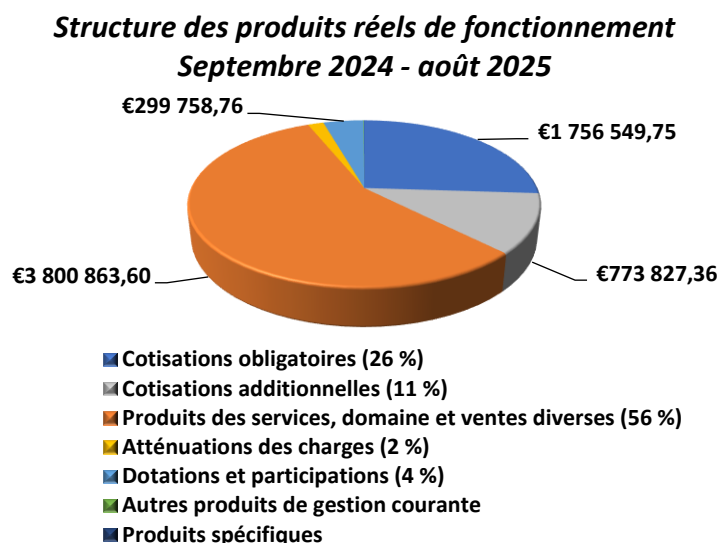
1.1.5. Répartition des charges indirectes

Les charges indirectes sont réparties entre chaque mission au prorata de leurs dépenses.

1.1.6. Structure des produits réels de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement correspondent à l'ensemble des recettes effectivement encaissées par notre établissement dans le cadre de son activité courante.

Ils excluent les opérations d'ordre (ne donnant pas lieu à un encaissement réel) et les recettes d'investissement.



Pour la période de la revue de direction (septembre 2024 – août 2025), les produits réels de fonctionnement (hors amortissements, opérations d'ordre et excédent) représentent un total de 6 745 451.97 €.

Les produits réels de fonctionnement sont composés comme suit :

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » s'élève à 6 331 240.71, soit 94 % des produits réels de fonctionnement. Il se compose des principaux financements des missions obligatoires et facultatives au titre desquelles nous retrouvons les cotisations obligatoires et additionnelles ainsi que les conventions et forfaits. Ce niveau est légèrement inférieur à la moyenne observée pour les CDGFPT, où les ventes de biens et services représentent 96 % des recettes réelles de fonctionnement (annexe 7 du rapport OFGL 2025).

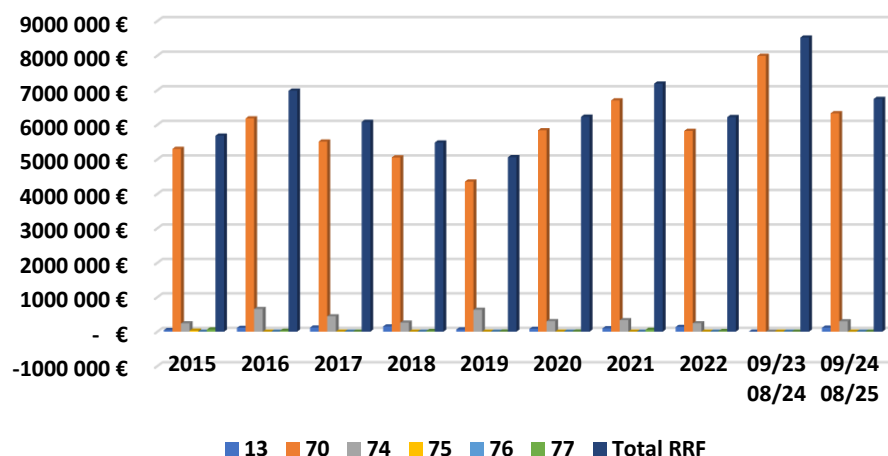
La part du chapitre 70 sur l'ensemble des produits réels de fonctionnement est stable sur les derniers exercices (2021 : 93 % - 2022 : 94 % - septembre 2023 – août 2024 : 93 %)

Le chapitre 74 « dotations et participations », qui comprend principalement les contributions pour les fonctionnaires momentanément privés d'emploi ainsi que des participations de l'Interrégion et du FIPHFP au financement des missions du centre (hors concours), représente 4 % des produits réels de fonctionnement pour 299 758.76 €. La part de ce chapitre est stable sur les derniers exercices (2021 : 5 % - 2022 : 4 % - septembre 2023 – août 2024 : 4 %).

À cela s'ajoutent **le chapitre 013 « atténuations de charges »** qui comprend principalement les remboursements sur rémunérations du personnel, **le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** et **le chapitre 77 « produits exceptionnels »**.

1.1.7. Évolution des produits réels de fonctionnement

Évolution des produits réels de fonctionnement

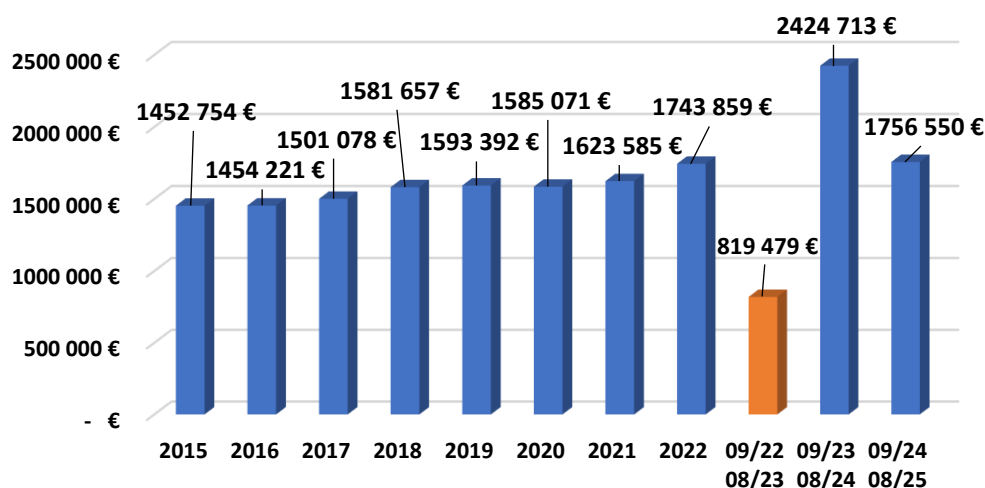


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	09/23 08/24	09/24 08/25
13	48 739 €	111 303 €	118 884 €	150 823 €	64 144 €	83 395 €	99 025 €	137 690 €	162 840	116 832 €
70	5 301 046 €	6 183 031 €	5 512 169 €	5 052 861 €	4 355 163 €	5 839 046 €	6 702 125 €	5 821 501 €	7 990 574 €	6 331 241 €
74	240 720 €	658 191 €	445 961 €	261 666 €	635 648 €	304 074 €	333 882 €	243 079 €	361 098	299 759 €
75	28 375 €	1 100 €	2 750 €	0 €	557 €	104 €	1 €	8 €	6 102	- 3 837 €
76	0 €	1 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77	64 055 €	27 870 €	2 361 €	17 862 €	4 217 €	3 622 €	54 832 €	18 391 €	66 €	1 457 €
Total RRF	5 682 935 €	6 983 096 €	6 082 126 €	5 483 212 €	5 059 728 €	6 230 241 €	7 189 865 €	6 220 669 €	8 520 679 €	6 745 452 €

Entre les revues de direction « septembre 2023 – août 2024 » et « septembre 2024 – août 2025 », les produits réels de fonctionnement enregistrent une baisse de 20,83 %. Cette variation s'explique notamment par le décalage de facturation de certaines prestations/actions portées par l'établissement (refacturation des coûts concours, factures médecine du 2^{ème} trimestre 2025) mais également par l'intégration, sur la période de la revue de direction « septembre 2023 – août 2024 », d'une part des cotisations (obligatoires et facultatives) dues au titre des deux premiers semestres de l'année 2023.

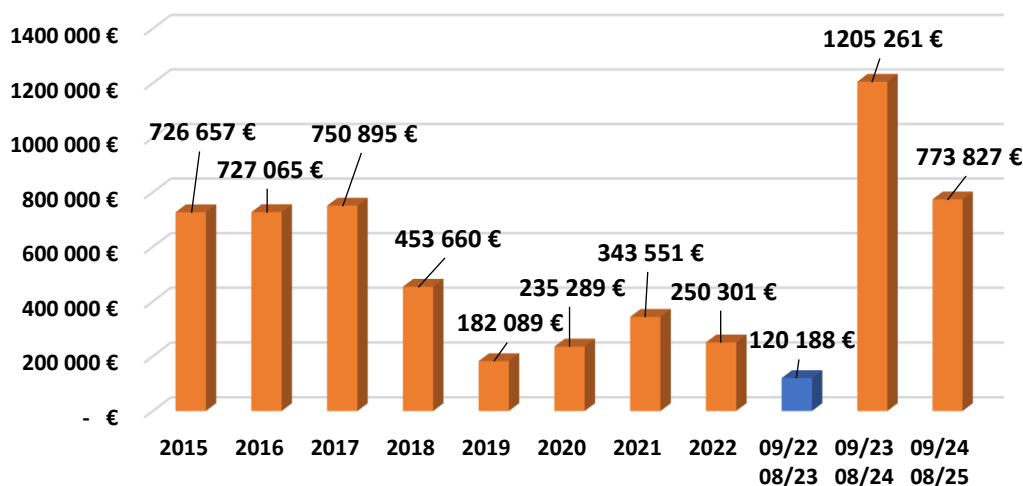
1.1.8. Focus sur les cotisations obligatoire et additionnelles

Évolution de la cotisation obligatoire



La cotisation obligatoire, calculée sur la masse salariale des collectivités, suit une évolution progressive liée à la croissance des rémunérations et des effectifs. Comme indiqué précédemment, la période de septembre 2023 à août 2024 se distingue toutefois par le rattachement, au dernier trimestre 2023, d'une partie importante des cotisations dues sur la période janvier à août 2023, entraînant un montant exceptionnellement élevé sur cette période. Sur la période 2015 – août 2025, les cotisations obligatoires représentent, en moyenne, 27,4 % de la part des produits réels de fonctionnement.

Évolution de la cotisation facultative



Les variations s'expliquent en raison des modalités de financement retenues pour les missions facultatives. Selon les choix de l'établissement, ces missions peuvent être financées soit par une cotisation, soit par une facturation (au forfait ou à l'acte).

En outre, le montant des cotisations additionnelles est également tributaire du choix des collectivités de recourir ou non aux missions auxquelles elles se rattachent.

Ces conditions expliquent les variations parfois importantes observées d'une période à l'autre.

Sur la période de la revue de direction, les cotisations additionnelles sont au nombre de trois :

Pôle Emploi & Carrières

- Cotisation additionnelle « Forfait de Base » : 0,265 %

Pôle Santé & Assurances

- Cotisation additionnelle « Forfait gestion des dossiers assurance PREV » : 0,026 %

Pôle Qualité & Amélioration

- Cotisation additionnelle « RGPD » : 0,148 %

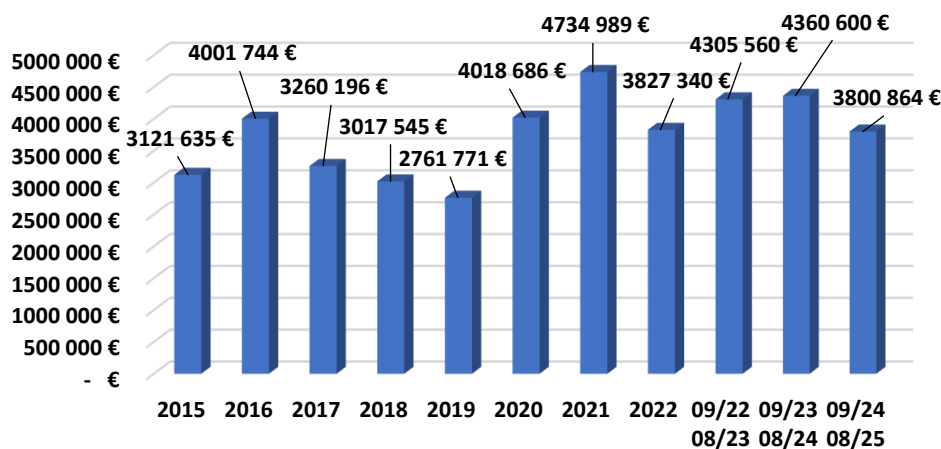
À compter du 1er janvier 2026, l'évolution des modalités de financement de la convention prévoyance, avec le passage d'un système de cotisation à un mode de facturation, aura un impact direct sur la structure des produits du chapitre 70. Cette modification se traduira par une diminution du montant et de la part des cotisations additionnelles dans les produits réels de fonctionnement.

Sur la période 2015 – août 2025, les cotisations additionnelles représentent, en moyenne, 8,7 % de la part des produits réels de fonctionnement.

Pour rappel, le montant des cotisations facultatives pour l'exercice « septembre 2023 – août 2024 » apparaît exceptionnellement élevé, car il inclut une partie des cotisations sur la période janvier – août 2023, rattachées au dernier trimestre.

1.1.9. Focus sur les produits des services, domaine et ventes diverses (hors cotisations)

Évolution du produit des services, domaine et ventes diverses (hors cotisations)

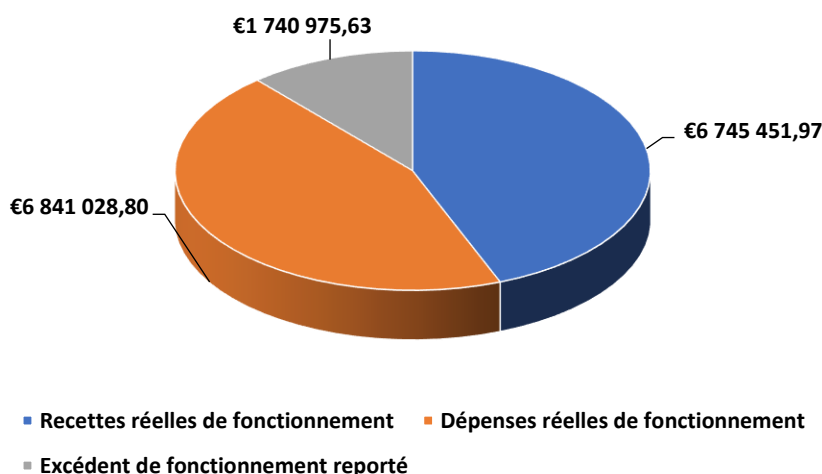


Le produit des services, du domaine et des ventes diverses est soumis au même traitement que les cotisations additionnelles. Il dépend des modalités de financement arrêtées par l'établissement pour ses missions facultatives, ainsi que du recours des collectivités aux prestations proposées par le centre de gestion.

Sur la période 2015 – août 2025, la facturation constitue un élément majeur des produits réels de fonctionnement, représentant en moyenne 64,3 % de ces derniers.

1.1.10. Focus sur le résultat de fonctionnement global (septembre 2024 – août 2025) – hors opérations d'ordre

Résultat de fonctionnement



1.2. Section d'investissement

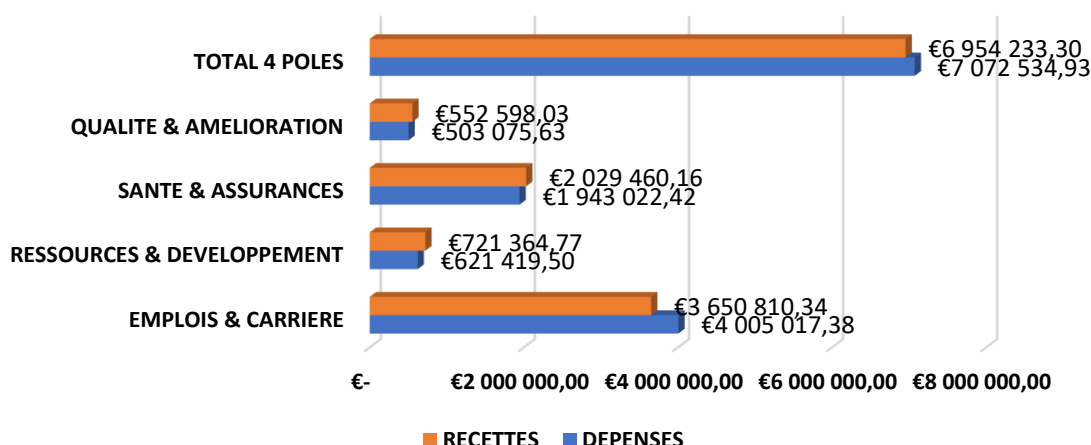
Le centre de gestion réalise un volume d'investissements limité, en cohérence avec la nature de ses missions. Ces dépenses sont intégralement financées par le transfert du fonctionnement vers la section d'investissement au titre des dotations aux amortissements, ainsi que par l'excédent d'investissement reporté des exercices précédents.

Sur la période de la revue de direction, différentes opérations d'investissement ont été amorcées et ont vocation à se poursuivre sur l'exercice budgétaire à venir :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'établissement ;
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;
- Motorisation des portes de garage.

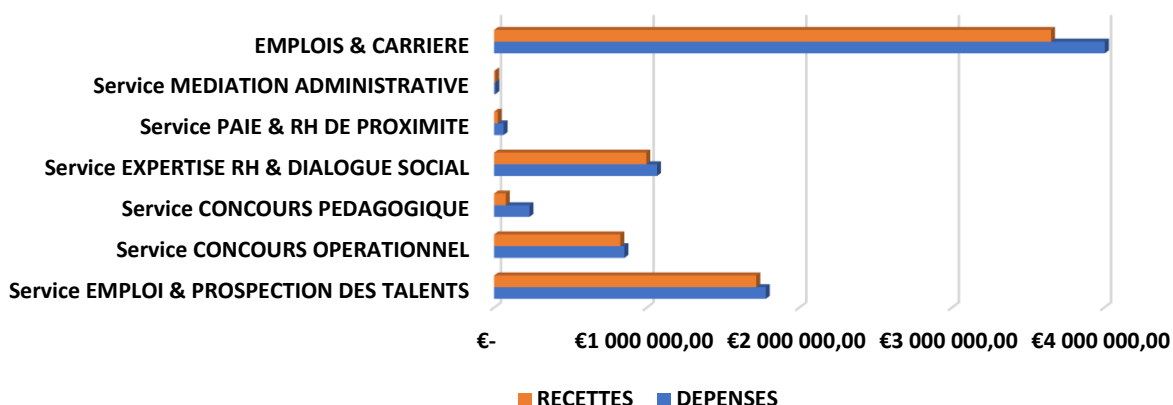
2. Récapitulatif budgétaire global sur la période septembre 2024 – août 2025 (hors excédent reporté)

Résultat des 4 pôles (septembre 2024 - août 2025)



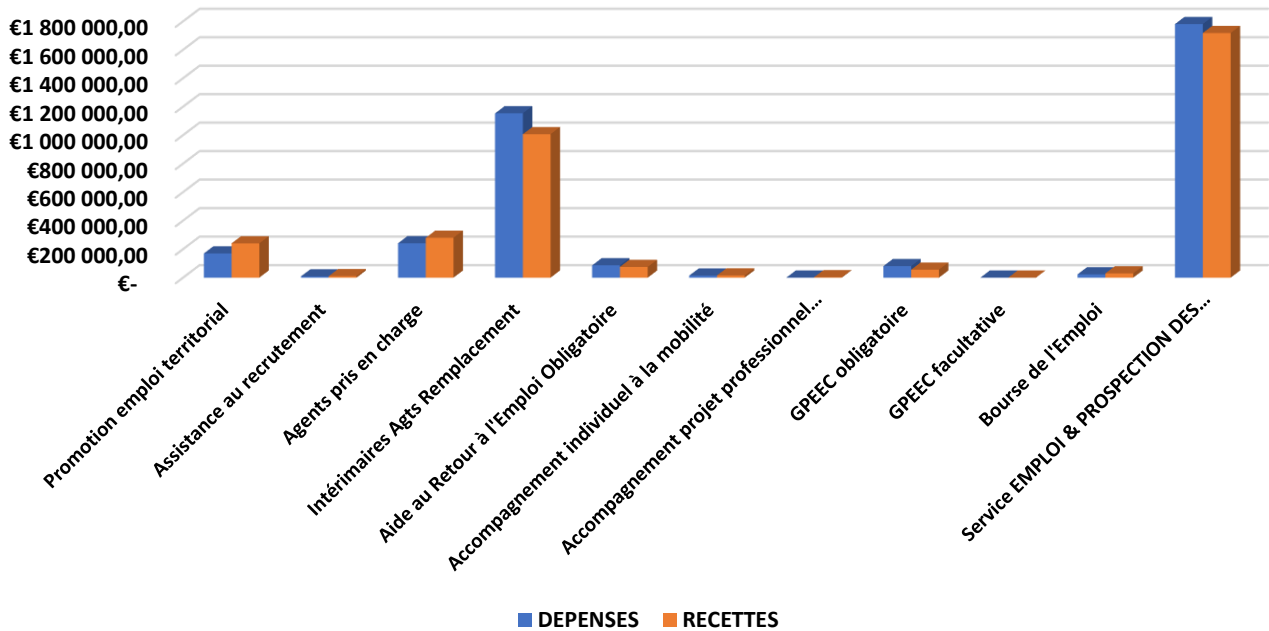
2.1. Récapitulatif budgétaire pôle EMPLOIS & CARRIERE sur la période septembre 2024 – août 2025 (hors excédent reporté)

EMPLOIS & CARRIERE (septembre 2024 - août 2025)

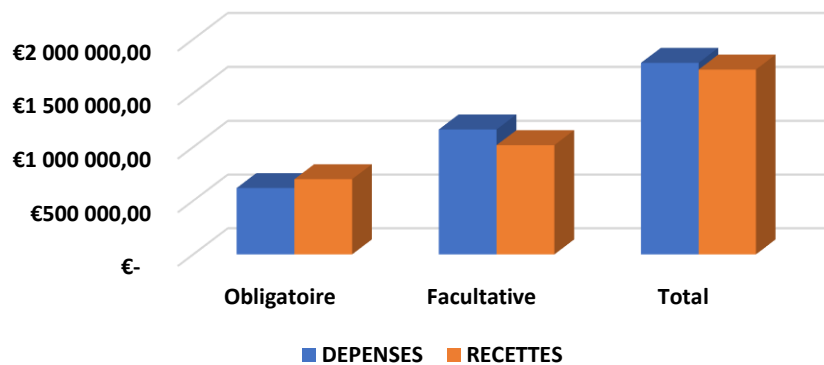


2.1.1. Résultat du service « EMPLOI & PROSPECTION DES TALENTS »

EMPLOI & PROSPECTION DES TALENTS (septembre 2024 - août 2025) Par missions

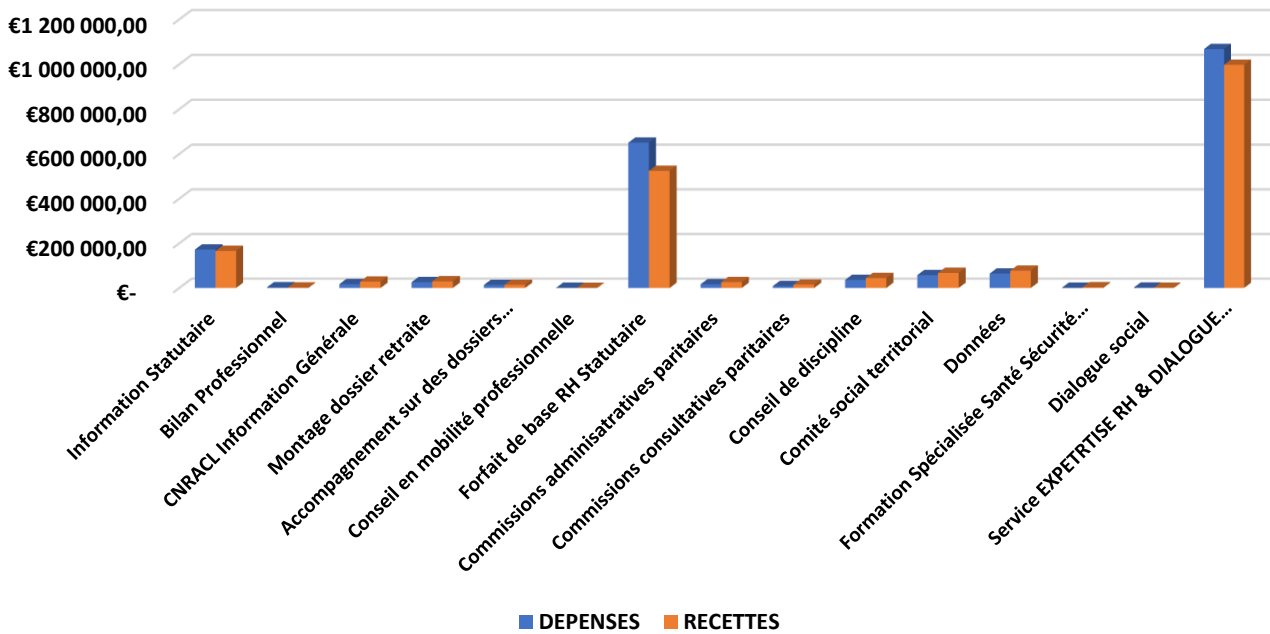


EMPLOI & PROSPECTION DES TALENTS (septembre 2024 - août 2025) - Par type de mission

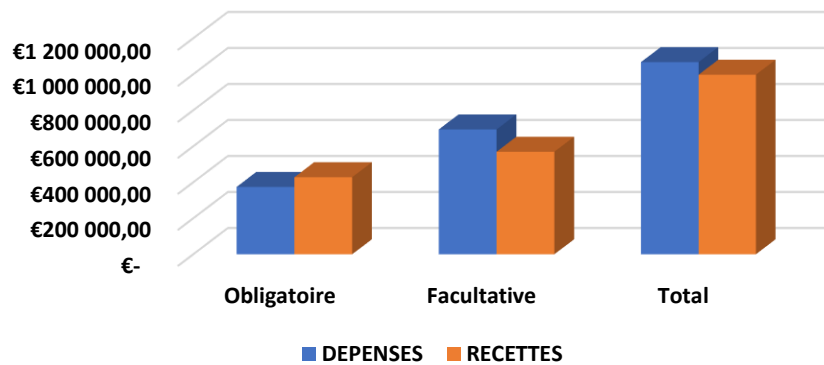


2.1.2. Résultat du service « EXPERTISE RH & DIALOGUE SOCIAL »

EXPERTISE RH & DIALOGUE SOCIAL (septembre 2024 - août 2025) Par missions

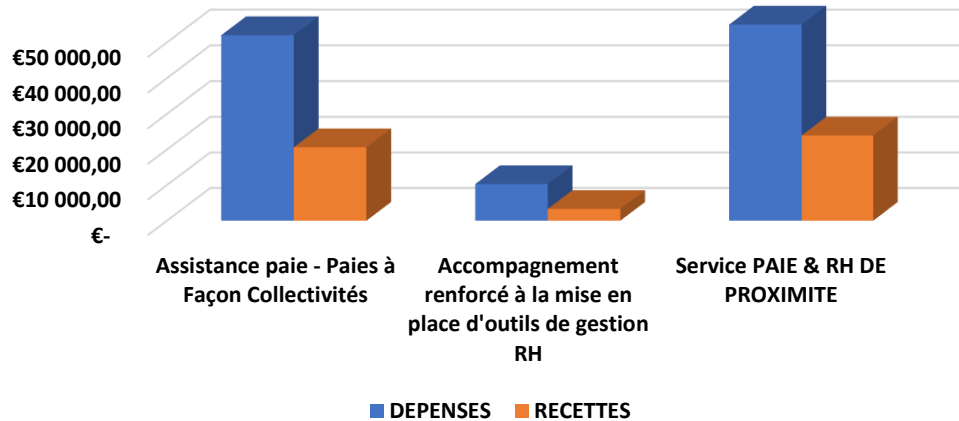


EXPERTISE RH & DIALOGUE SOCIAL (septembre 2024 - août 2025) - Par type de mission



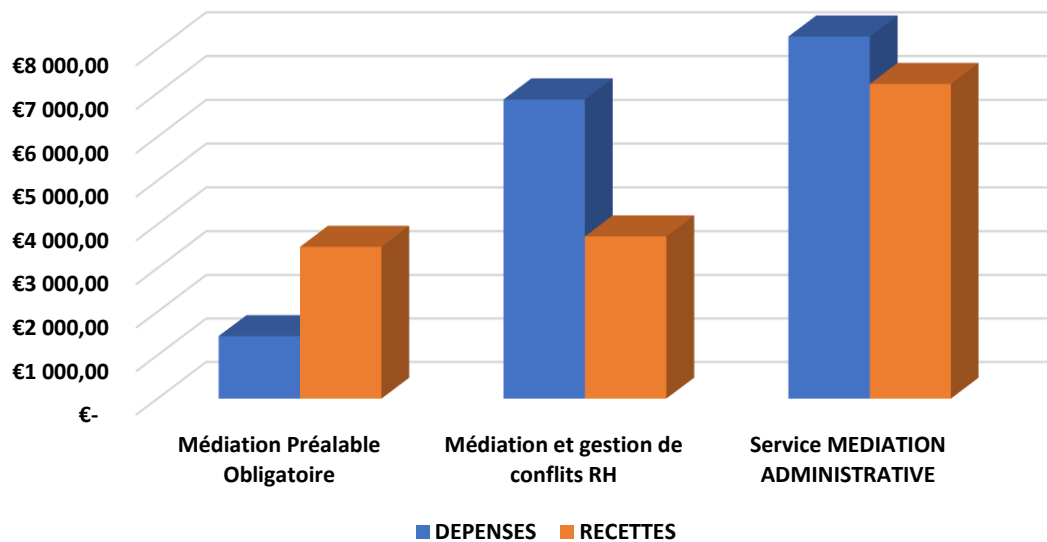
2.1.3. Résultat du service « PAIE & RH DE PROXIMITE »

PAIE & RH DE PROXIMITE (septembre 2024 - août 2025) Par missions



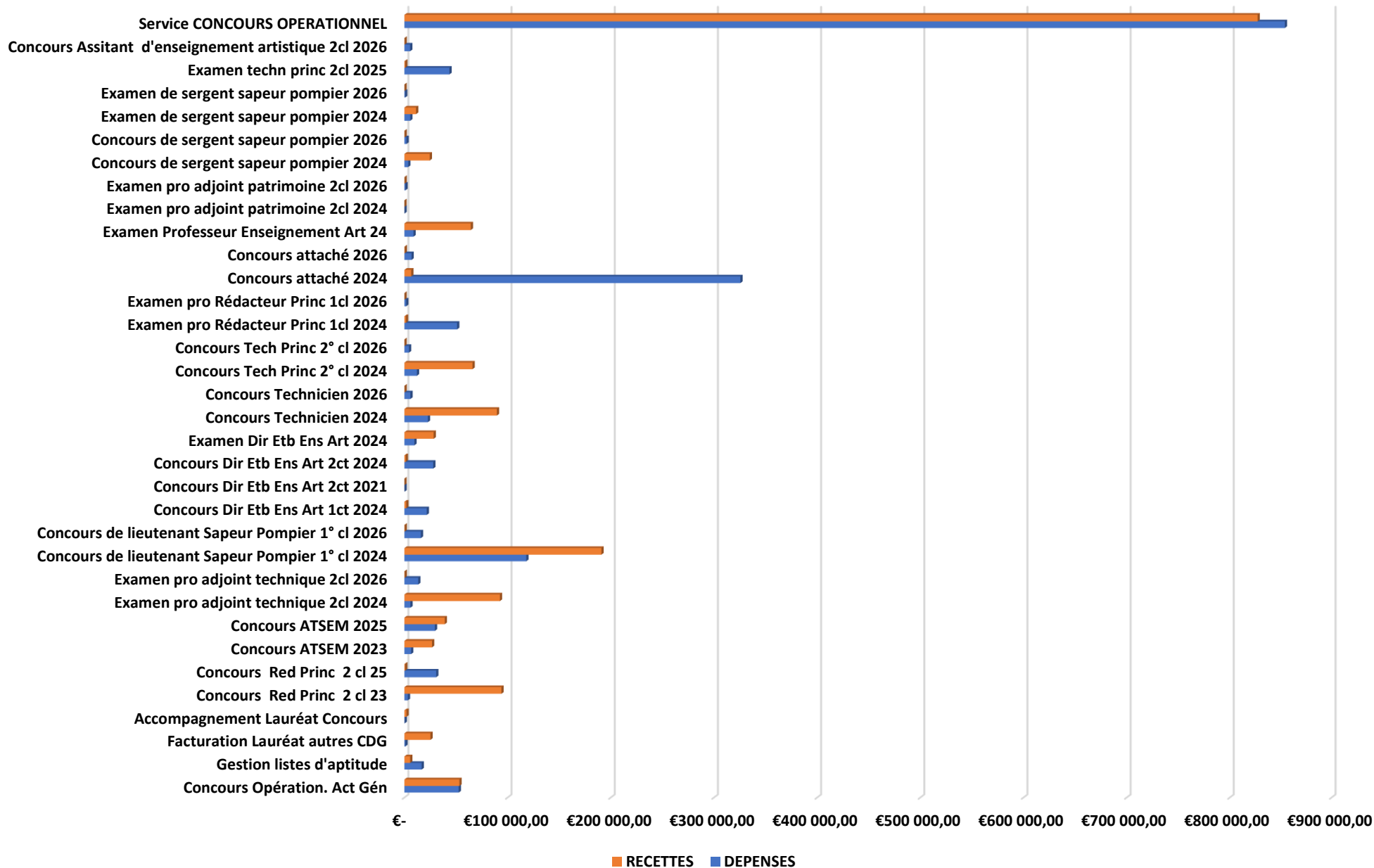
2.1.4. Résultat du service « MEDIATION ADMINISTRATIVE »

MEDIATION ADMINISTRATIVE (septembre 2024 - août 2025) Par missions

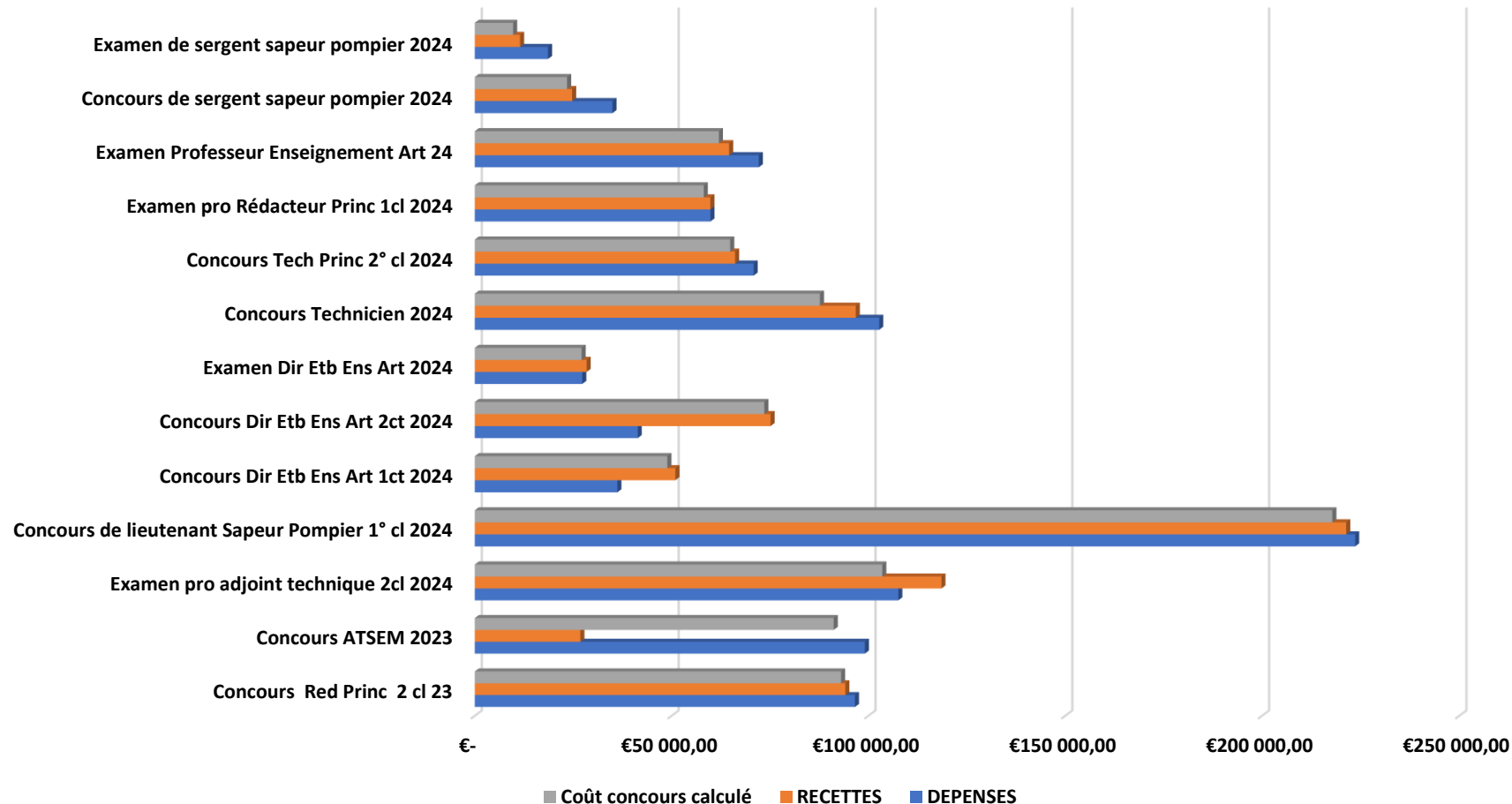


2.1.5. Résultat du service « CONCOURS OPERATIONNEL »

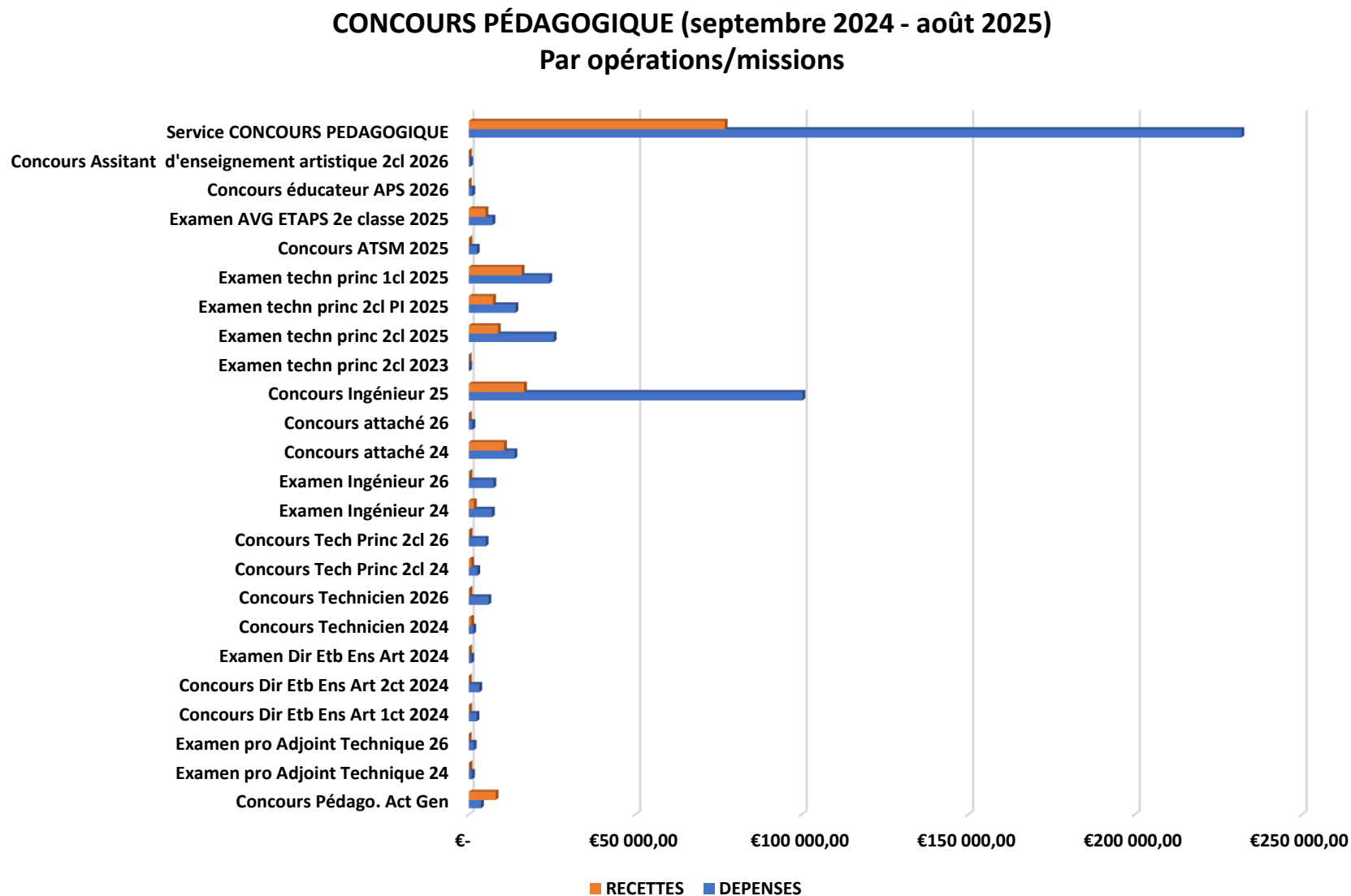
Résultat du service CONCOURS OPERATIONNEL (septembre 2024 - août 2025) - Par opérations/missions



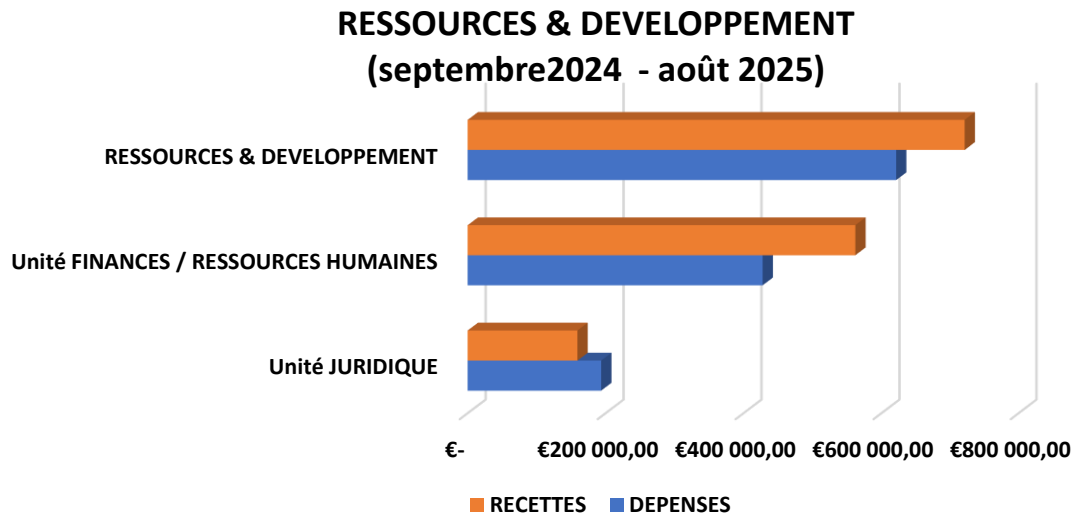
Résultats des opérations clôturées sur la période septembre 2024 - août 2025 (coûts délibérés)



2.1.6. Résultat du service « CONCOURS PEDAGOGIQUE »

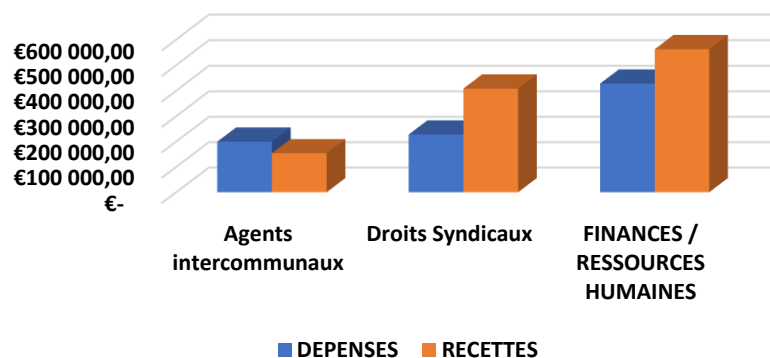


2.2. Récapitulatif budgétaire pôle RESSOURCES & DEVELOPPEMENT sur la période septembre 2024 – août 2025 (hors excédent reporté)

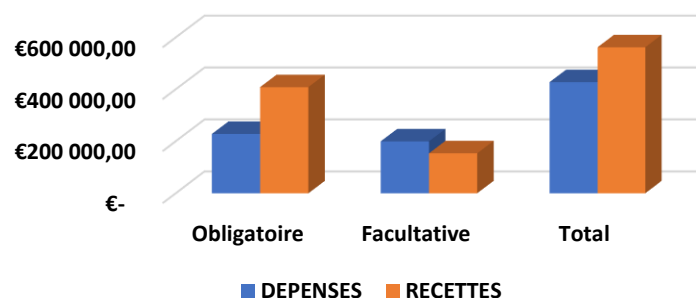


2.2.1. Résultat de l'Unité « FINANCES / RESSOURCES HUMAINES »

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES (septembre 2024 - août 2025) - Par missions

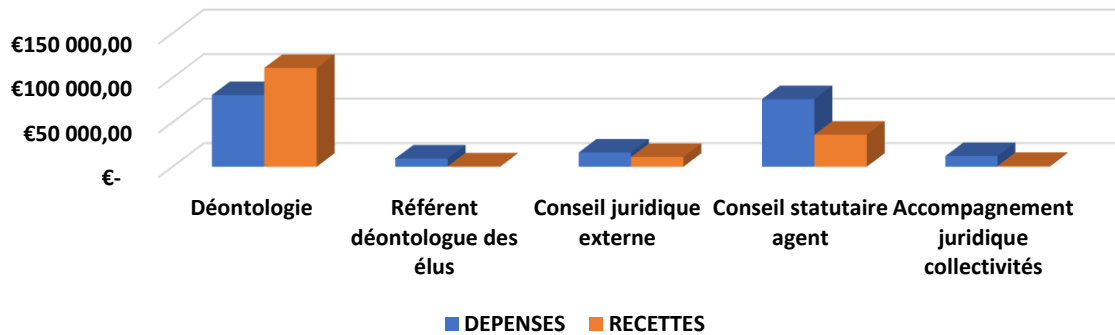


FINANCES / RESSOURCES HUMAINES (septembre 2024 - août 2025) - Par type de mission

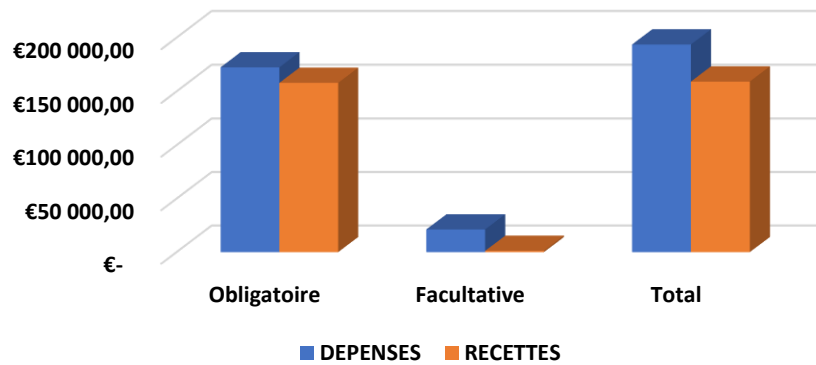


2.2.2. Résultat de l'Unité « ASSISTANCE & CONSEILS JURIDIQUES »

ASSISTANCE & CONSEILS JURIDIQUES (septembre 2024 - août 2025) Par missions

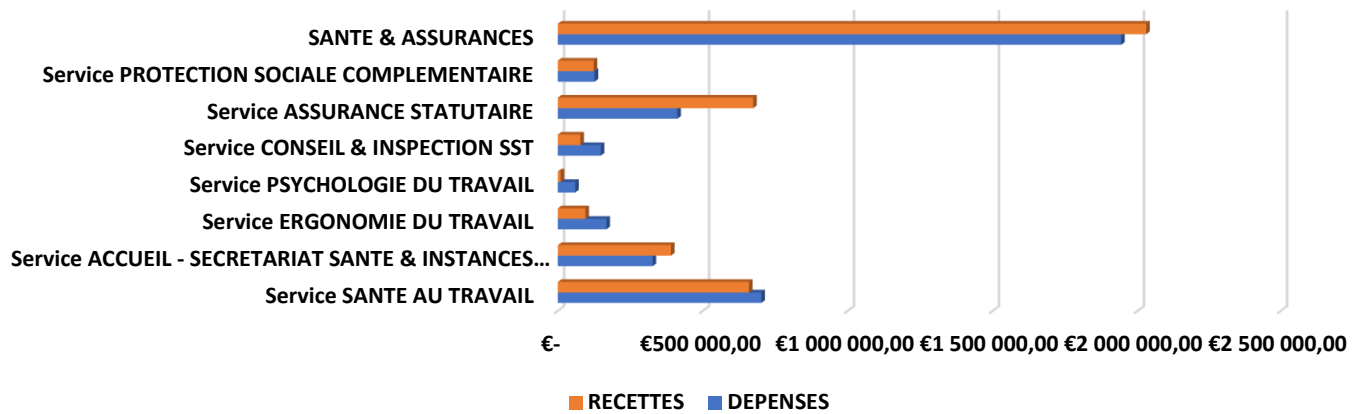


ASSISTANCE & CONSEILS JURIDIQUES (septembre 2024 - août 2025) - Par type de mission



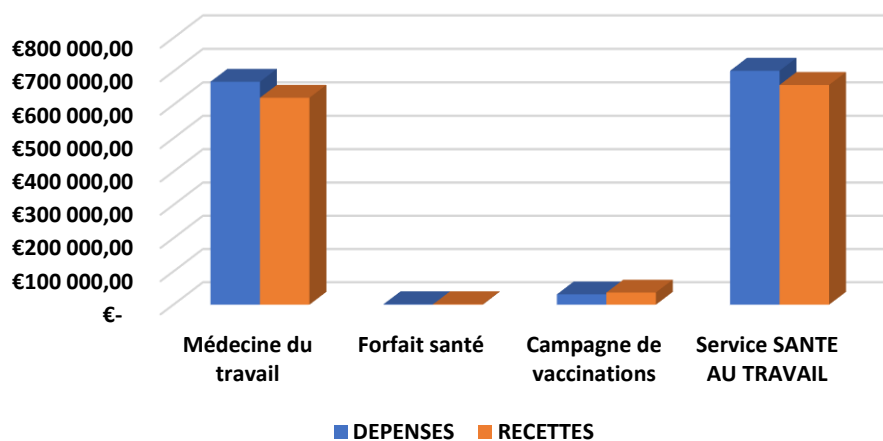
2.3. Récapitulatif budgétaire pôle SANTE & ASSURANCES sur la période septembre 2024 – août 2025 (hors excédent reporté)

SANTE & ASSURANCES (septembre 2024 - août 2025)



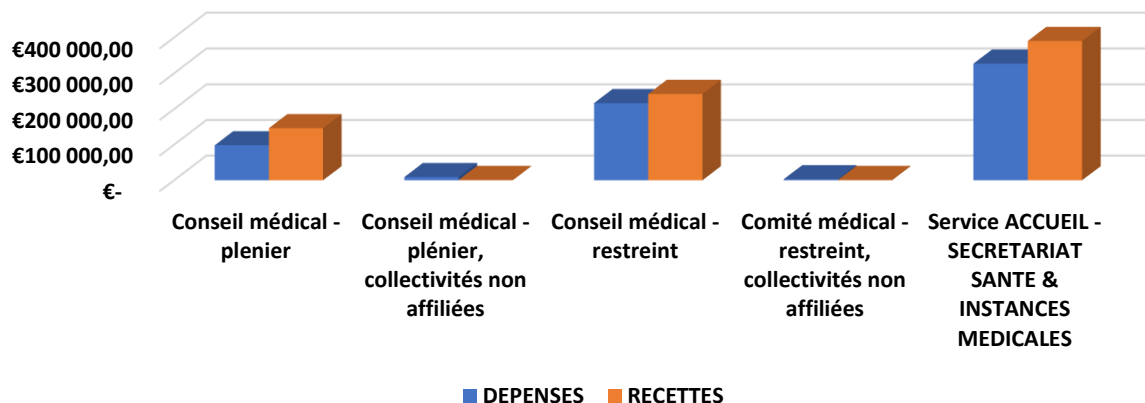
2.3.1. Résultat du service « SANTE AU TRAVAIL »

SANTE AU TRAVAIL (septembre 2024 - août 2025) Par missions

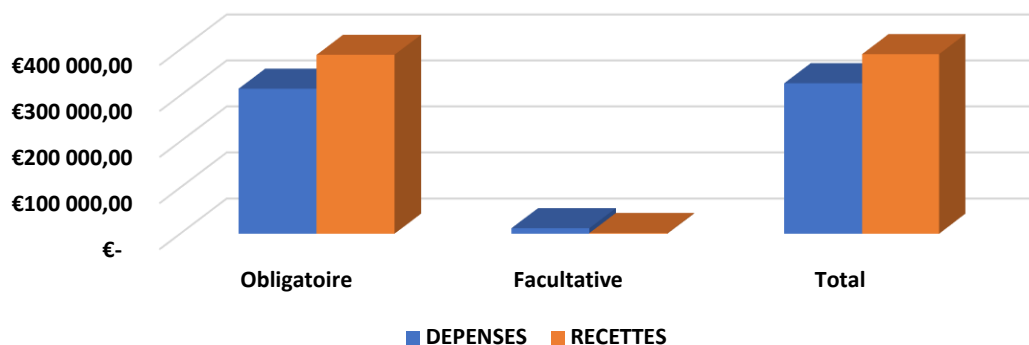


2.3.2. Résultat du service « ACCUEIL - SECRETARIAT SANTE & INSTANCES MEDICALES »

ACCUEIL - SECRETARIAT SANTE & INSTANCES MEDICALES (septembre 2024 - août 2025) - Par missions

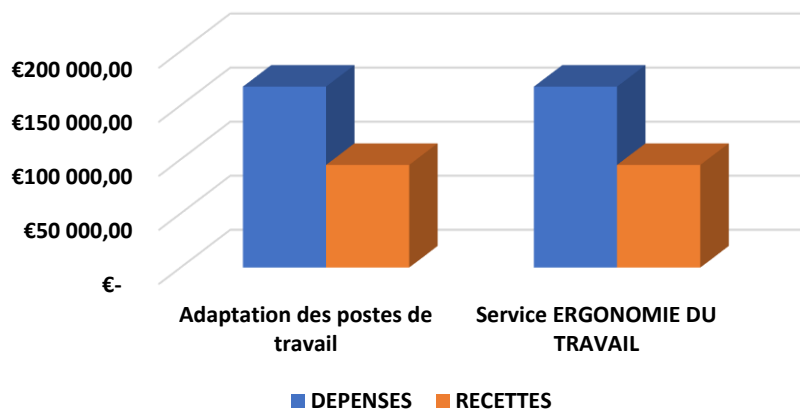


ACCUEIL - SECRETARIAT SANTE & INSTANCES MEDICALES (septembre 2024 - août 2025) - Par type de mission



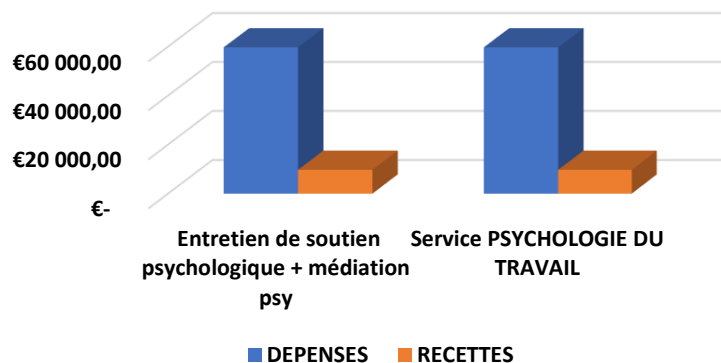
2.3.3. Résultat du service « ERGONOMIE AU TRAVAIL »

ERGONOMIE AU TRAVAIL (septembre 2024 - août 2025) - Par missions



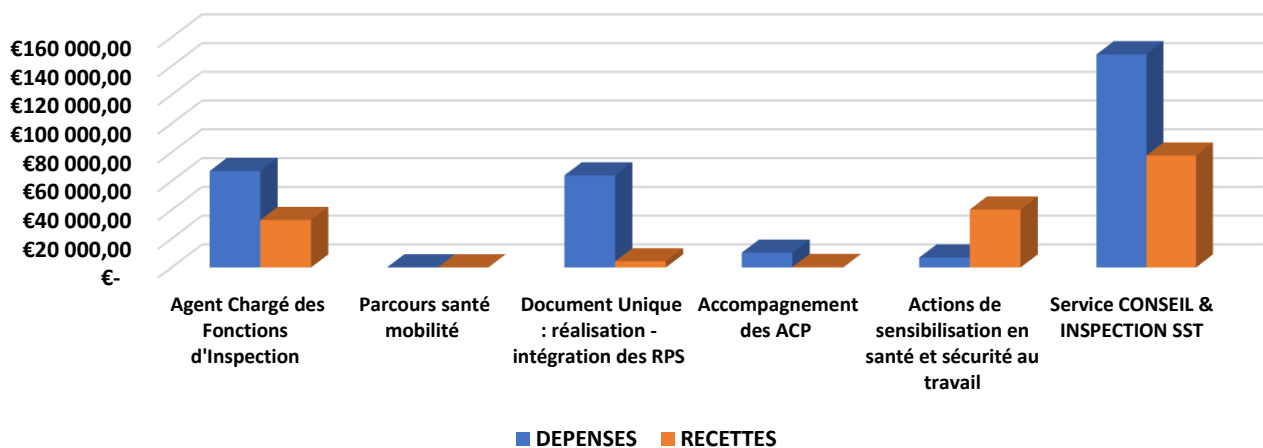
2.3.4. Résultat du service « PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL »

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL (septembre 2024 - août 2025) - Par missions



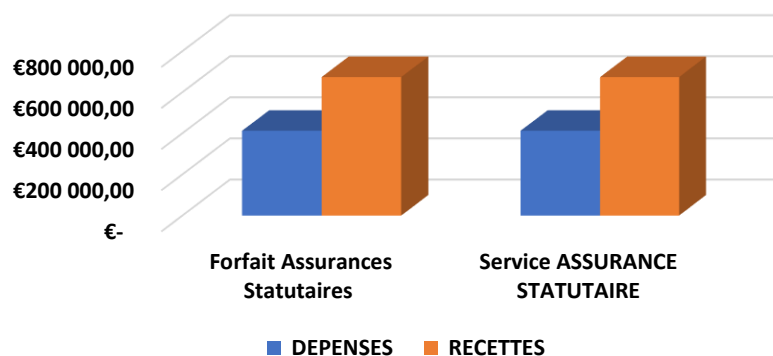
2.3.5. Résultat du service « CONSEIL & INSPECTION SST »

CONSEIL & INSPECTION SST (septembre 2024 - août 2025) Par missions



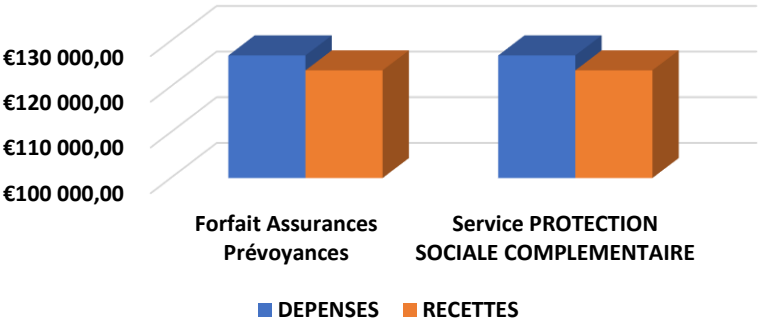
2.3.6. Résultat du service « ASSURANCE STATUTAIRE »

ASSURANCE STATUTAIRE (septembre 2024 - août 2025) - Par missions



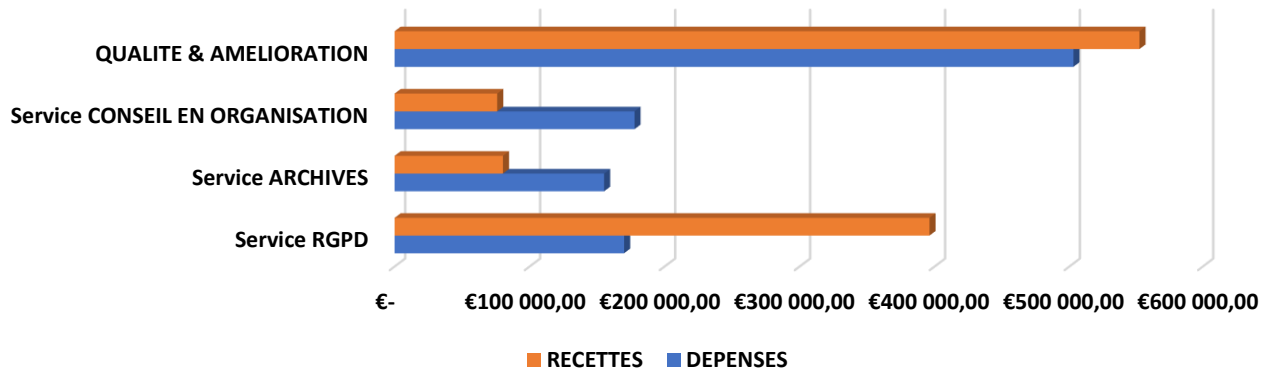
2.3.7. Résultat du service « PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE »

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
(septembre 2024 - août 2025) - Par missions



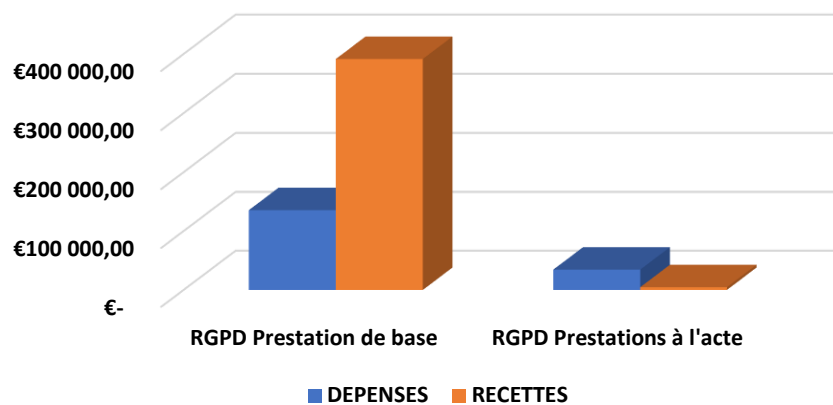
2.4. Récapitulatif budgétaire pôle QUALITE & AMELIORATION sur la période septembre 2024 – août 2025 (hors excédent reporté)

QUALITE & AMELIORATION (septembre 2024 - août 2025)



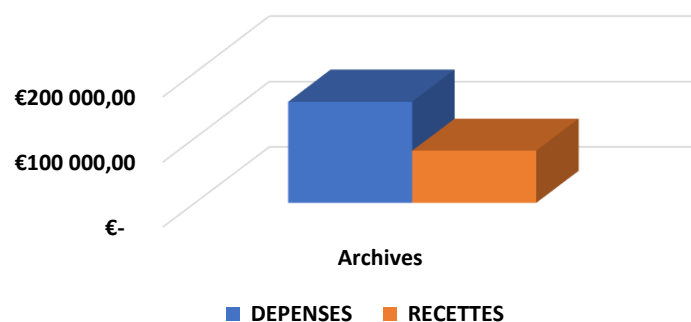
2.4.1. Résultat du service « RGPD »

RGPD (septembre 2024 - août 2025) Par missions



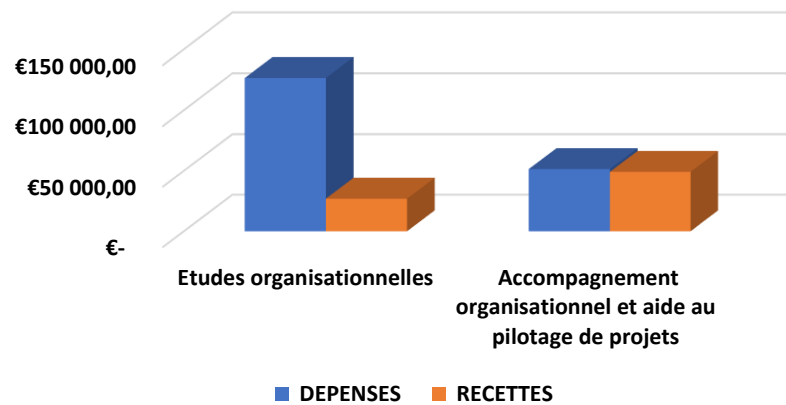
2.4.2. Résultat du service « ARCHIVES »

ARCHIVES (septembre 2024 - août 2025) Par missions



2.4.3. Résultat du service « CONSEIL EN ORGANISATION »

CONSEIL EN ORGANISATION (septembre 2024 - août 2025) - Par missions



3. Prospectives : Les orientations budgétaires et financières de l'établissement

Contexte économique (principaux indicateurs macroéconomiques)

L'inflation devrait continuer son fort ralentissement au cours de l'année 2025. Après une moyenne annuelle de 2,3 % en 2024, elle s'établirait autour de 1 % en 2025, sous l'effet du recul des prix de l'énergie et de la modération des prix des services. Elle remonterait légèrement ensuite en 2026 (1,3 %) puis en 2027 (1,8 %), traduisant un retour progressif vers la cible de stabilité des prix.

L'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) suivrait la même tendance : 1,7 % en 2025, après 2,3 % en 2024, avant de se stabiliser en 2026 et 2027 (1,6 %). La contribution des services resterait globalement stable sur cette période.

La croissance du produit intérieur brut (PIB) resterait modérée à court terme, avec une projection de + 0,7 % en 2025. L'activité économique progresserait ensuite de 0,9 % en 2026 et 1,1 % en 2027, des prévisions légèrement révisées à la baisse par rapport aux estimations précédentes (respectivement 1 % et 1,2 %). Ce scénario s'explique notamment par un environnement national plus incertain qui fait peser un aléa sur les hypothèses de finances publiques.

Orientations prévisionnelles 2026 :

L'établissement poursuivra les opérations d'investissement engagées au cours de la période précédente, pour lesquelles des marchés publics ont d'ores et déjà été conclus :

- La pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'établissement, pour un montant de 74 425 €
- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, pour un coût de 22 669 €
- La motorisation des portes de garage, représentant une dépense de 17 074,80 €

Parallèlement, de nouvelles opérations d'investissement seront lancées au cours de la prochaine période, parmi lesquelles :

- Le renouvellement d'environ 20 % du parc informatique
- Le remplacement du système de téléphonie, pour un montant prévisionnel de 50 000 €
- Le remplacement de véhicules de service, pour un coût estimé à 100 000 €